

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

MISSION DE PROMOTION DES
MATÉRIAUX LOCAUX

DIRECTION GÉNÉRALE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC
RESEARCH AND INNOVATION

LOCAL MATERIALS PROMOTION
AUTHORITY

HEAD OFFICE

B.P. 2396 YAOUNDE, Rue 3391 Nkolbikok – CAMEROUN ; Tél : (237) 691 14 25 52/ 222 23 12 73 /222 23 12 74 /677 60 34 62 ;
E-mail : mipromalosecretariat@gmail.com ; contact@mipromalo.cm ; Site web : www.mipromalo.cm

AUTORITE CONTRACTANTE : MIPROMALO

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

Ref 1 : V/L N°000830/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CCRA/CSE/CSP/PLNM.em/2026

ADDITIF N° 002
AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°010/AONO/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM/26 DU 02
JUILLET 2026 RELATIF A L'ACQUISITION D'UN ENGIN POUR
TRANSPORT ET EVACUATION DES MATIERES PREMIERES
EQUIPE D'UN SYSTEME DE BENNAGE POUR LA MIPROMALO
(EN PROCEDURE D'URGENCE).

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) MINRESI,

Exercice 2026

MISSION DE PROMOTION DES MATERIAUX LOCAUX
(MIPROMALO/MINRESI)

ADDITIF AU DAO

I. OBJET

Après publication du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) relative à l'acquisition d'un engin pour transport et évacuation des matières premières équipé d'un système de bennage pour la MIPROMALO au titre de l'exercice 2026, il a été relevé quelques irrégularités par l'ARMP dont la prise en compte font l'objet du présent additif qui vient en complément des éléments non touchés dans le DAO de base.

II. CONSISTANCE DES MODIFICATIONS APPORTEES

Les points suivants seront pris en compte dans cet additif :

- l'évaluation de la capacité financière parmi les critères essentiels en marge des prescriptions du point 3 de la lettre-circulaire N°00003/LC/PRC/MINMAP/CAB/ du 17 mars 2026 relative à la mobilisation par les entreprises de leur capacité financière dans le cadre de l'exécution des marchés publics qui l'érigent en critère éliminatoire ;
- l'incohérence entre les versions anglaises et françaises de l'avis d'Appel d'Offres (AAO) au sujet du montant de la caution de soumission et des critères essentiels ;
- l'omission parmi les critères éliminatoires de « la non production au-delà du délai de 48 heures après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis hors mis l'absence du cautionnement de soumission, en marge des exigences des points 15.1 DE L'AAO et 29.1 du règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)-Types des marchés de fournitures et services quantifiables.
- L'absence du Cadre du Sous-détail des prix, pourtant annoncé à la page 93 du DAO, en écart des exigences du Dossier Type d'Appel d'Offres des Marchés de fournitures et services quantifiables ;
- la caution de soumission non timbrée comme un critère éliminatoire en écart des prescriptions du point II.4 a et b de la circulaire N°000014/LC/PRC/MINMAP/CAB/ du 23 juillet 2025 qui ne prévoient pas que l'absence du timbre sur le ledit document constitue un motif d'élimination de l'offre ;
- la liste des banques et compagnies d'assurances habilitées à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics n'est pas conforme à celle actualisée par le MINFI

a-) DANS L'AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO) (Version Française)

9- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **un million soixante-treize mille trois cent soixante-quinze 1 073 375 107** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Aussi, ladite caution timbrée devra être accompagné du récépissé de consignation délivrée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDAEC)

conformément aux prescriptions de la lettre circulaire N°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.

15- Critères d'évaluation

15.1. Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment :

- De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- Du non-respect d'au moins 80 % critères essentiels sur 100% ;
- De l'absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ; [le cas échéant]
- **De l'absence de la capacité financière ;**
- Du non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;
- Du défaut de production des échantillons requis à l'ouverture des plis ; [le cas échéant]
- De l'absence du certificat d'origine ; [le cas échéant]
- Du non-respect de 80% des spécifications techniques mineures indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;
- De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ; [le cas échéant]
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- De l'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années ;
- De l'absence de la lettre de soumission [le cas échéant]
- De l'absence de la charte d'intégrité
- De l'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental
- Non-respect du format de fichiers des offres. [En cas de soumission en ligne]:
- Non production au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis hors mis l'absence du cautionnement de soumission.

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

15.1. Critères Essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser. Il convient de

préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur:

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le délai de garantie ;
- le calendrier de livraison (planning et calendrier de réalisation des services connexes) ;
- la preuve d'acceptation des conditions du marché ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières (le cas échéant) ;
- le chiffre d'affaires annuel selon le bilan certifié ou la déclaration statistique et fiscale.
- la qualification et l'expérience du personnel, le cas échéant ;
- les moyens logistiques, le cas échéant ;
- la méthodologie, le cas échéant.

[NB :- Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché. Ces critères seront détaillés à l'article 29 du RPAO]

[Le système de notation des offres par attribution des points ne s'appliquera qu'en cas de fourniture complexe ou de grande envergure. Dans le cas contraire seul le mode de notation binaire (oui ou non) sera appliqué].

b-) DANS L'AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO) (Version Anglaise)

9. Bid bond

Each bidder must attach to their administrative documents a bid bond, paid by hand, issued by an organization or financial institution approved by the Minister of Finance to issue bonds in the field of public procurement and listed in Exhibit 14 of the DAO, the amount of which is 1 073 375 one million seventy-three thousand three hundred and seventy-five francs and valid for up to thirty (30) days beyond the initial date of validity of the offers. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or a first-class financial institution authorized by the Ministry of Finance to issue bonds in the context of public procurement, will result in the outright rejection of the offer. A bid bond produced but having no connection with the consultation concerned is considered absent. The bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible. The said stamped bond must be accompanied by a receipt of deposit issued by the Caisse des Dépôts et Consignations (CDAEC) in accordance with circular letter N°00019/LC/MINMAP of June 05, 2024 relating to the modalities of constitution, deposit, conservation, restitution and withdrawal of deposits on public contracts.

15.1 Eliminary criteria

Eliminatory criteria set out the minimum conditions that must be met to qualify for evaluation against the essential criteria. They are not subject to scoring. Failure to meet these criteria results in the rejection of the tenderer's bid.

The eliminatory criteria include:

This includes, in particular:

- Absence of the bid security at the time of bid opening;
- False declarations, fraudulent practices, or falsification of documents;
- Failure to meet at least 80% of the essential criteria;
- Absence of a prospectus, catalog, drawing, or technical data sheet produced by the manufacturer; [where applicable]
- Lack of financial capacity;
- Failure to meet any of the major technical specifications listed in the supply specifications of this Bidding Document, where applicable;
- Failure to provide the required samples at the time of bid opening; [where applicable]
- Absence of the certificate of origin; [where applicable]
- Failure to meet 80% of the minor technical specifications listed in the supply specifications of this Bidding Document, where applicable;
- Absence of supplier accreditation or authorization issued by the manufacturer, or absence of supplier accreditation or authorization issued by a distributor accredited by the manufacturer accompanied by said distributor's accreditation; [where applicable]
- Absence of a quantified unit price in the Financial Offer;
- Absence of a sworn statement confirming no abandonment of worksites during the last three (03) years;
- Absence of the letter of bid; [where applicable]
- Absence of the integrity charter;
- Absence of the social and environmental commitment declaration;
- Failure to comply with the required file format for bids. [In the event of online submission];
- Failure to submit—within 48 hours following bid opening—a document from the administrative file that was deemed non-compliant or missing at the time of bid opening (excluding the absence of the bid security).

Note: Depending on the specific nature of the service, other relevant criteria may be added during the preparation of the tender documents.

15.2 Essential criteria

[The so-called essential criteria are those that are paramount or key to assessing the technical and financial capacity of candidates to perform the services covered by the call for tenders. These must be determined based on the nature and scope of the services to be performed.

The procedures for validating a criterion based on the number of sub-criteria met must be formally specified.]

The essential criteria for qualifying bidders will cover, by way of example:

- presentation of the offer;
- bidder's references;
- warranty period;
- delivery schedule (timeline and schedule for the provision of related services);
- proof of acceptance of the contract terms;
- after-sales service (availability of spare parts, repair workshop, technical personnel), where applicable;
- access to a credit line or other financial resources (where applicable);
- annual turnover based on the certified balance sheet or statistical and tax declaration;
- personnel qualifications and experience, where applicable;

- logistical resources, where applicable;
- methodology, where applicable.

NB: [NB: Indicate the key qualification criteria demonstrating that the bidder possesses the technical capabilities and resources required to successfully execute the contract. These criteria will be detailed in Article 29 of the RPAO.]. [The point-based bid scoring system shall apply only to complex or large-scale supply contracts. Otherwise, only a binary (yes/no) scoring method shall be used.]

c-) DANS LE RPAO

29.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment :

- De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- Du non-respect d'au moins 80 % critères essentiels sur 100% ;
- De l'absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ; [le cas échéant]
- De l'absence de la capacité financière ;
- Du non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;
- Du défaut de production des échantillons requis à l'ouverture des plis ; [le cas échéant]
- De l'absence du certificat d'origine ; [le cas échéant]
- Du non-respect de 80% des spécifications techniques mineures indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;
- De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ; [le cas échéant]
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- De l'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années ;
- De l'absence de la lettre de soumission [le cas échéant]
- De l'absence de la charte d'intégrité
- De l'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental
- Non-respect du format de fichiers des offres. [En cas de soumission en ligne]:
- Non production au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis hors mis l'absence du cautionnement de soumission.

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

29.2 Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur:

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le délai de garantie ;
- le calendrier de livraison (planning et calendrier de réalisation des services connexes) ;
- la preuve d'acceptation des conditions du marché ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières (le cas échéant) ;
- le chiffre d'affaires annuel selon le bilan certifié ou la déclaration statistique et fiscale.
- la qualification et l'expérience du personnel, le cas échéant ;
- les moyens logistiques, le cas échéant ;
- la méthodologie, le cas échéant.

[NB :- Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché. Ces critères seront détaillés à l'article 29 du RPAO]

[Le système de notation des offres par attribution des points ne s'appliquera qu'en cas de fourniture complexe

ou de grande envergure. Dans le cas contraire seul le mode de notation binaire (oui ou non) sera appliqué].

d-) CADRE DU SOUS - DETAIL DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Coût d'achat EXW (1)	Transport (International et local) + assurance (2)	Coût commande (3) = 1 + 2	Coût droit de douanes (4)	Frais de livraison (5)	Autres services connexes (6)	Marge (7)	Prix unitaire HTVA (8)=3+4+5+ 6+7
01	BENNE 20 M3 ou équivalent Marque FAW 6x4								

e-) LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES
FINANCIERS HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES
MARCHES PUBLICS

I BANQUES

1. *Afriland First Bank (AFB), B.P. 11 834, Yaoundé*
2. *Acces Bank Cameroun, B.P. 6 000, Yaoundé ;*
3. *BanK National de Guinée Equatoriale (BANGE), Yaoundé;*
4. *Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P. 2 933, Douala ;*
5. *Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962 Yaoundé ;*
6. *Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), B.P. 660, Douala ;*
7. *Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 925, Douala ;*
8. *Citibank Cameroun, B.P. 4 571, Douala ;*
9. *Commercial Bank of Cameroon (CBC), B.P. 4 004, Douala ;*
10. *Credit Communautaire d'Afrique – Bank (CCA – Bank), B.P. 30 388, Yaoundé ;*
11. *Ecobank Cameroun (ECOBANK), B.P. 582, Douala ;*
12. *La Regionale Bank, B.P. 30 145 Yaoundé ;*
13. *National Financial Credit-Bank (NFC-Bank), B.P. 6 578, Yaoundé ;*
14. *Société Commerciale de Banque-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300, Douala ;*
15. *Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 042, Douala ;*
16. *Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1 784, Douala ;*
17. *Union Bank of Cameroon (UBC), B.P.15 569, Douala ;*
18. *United Bank for Africa (UBA), B.P. 2 088, Douala.*

II. COMPAGNIES D'ASSURANCES

1. *Activa Assurances, B.P. 12 970, Douala ;*
2. *AREA Assurances S.A., B.P. 15 584, Douala ;*
3. *ATLANTIQUE Assurances Cameroun ARDT, B.P. 3 073, Douala ;*
4. *Chanas Assurances S.A., B.P. 109, Douala ;*
5. *CPA S.A., B.P. 54, Douala ;*
6. *NSIA Assurances S.A., B.P. 2759, Douala ;*
7. *PRO-ASSUR S.A., B.P. 5 963, Douala ;*
8. *Prudential Bénéficial General Insurance, S.A., B.P. 2 328, Douala ;*
9. *ROYAL ONYX Insurance Cie, B.P. 12 230, Douala ;*
10. *SAAR S.A., B.P. 1 011, Douala ;*
11. *SANLAM Assurances Cameroun, B.P. 12 125, Douala ;*
12. *ZENITHE Insurance, B.P. 1 540, Douala.*

NB : Cette liste étant évolutive, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage devra s'assurer d'insérer la liste en vigueur lors de l'élaboration du DAO suivant les directives du Ministre en charge des finances.

II. AUTRES DISPOSITIONS

Tout autre article ou texte dans le dossier d'appel d'offres de base modifié ou corrigé dans cet additif reste valable dans le cadre de ce projet et applicable partout où le besoin sera. Cet additif peut donc être considéré comme un document en annexe au DAO de base initialement publié.

YAOUNDE, LE 18 SEPTEMBRE 2026

LE DIRECTEUR GENERAL

AMPLIATIONS :

- ARMP
- Affichage
- dossier
- DAG /SDBC /SM
- Chronos et archives.



Dr Liliby Boubakar
Chercheur / Researcher
~ . ~

